



COMMUNIQUÉ

CICE SAISON 2 : LA BAISSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION

D*epuis plusieurs mois, une offensive est lancée contre les « impôts de production ». Cette notion est issue de la comptabilité nationale et a été habilement détournée par les partisans d'une baisse massive des impôts que payent les entreprises.*

Après avoir lancé l'offensive contre le coût du travail, alors que seul le travail produit de la richesse et que le coût exorbitant du capital (dividendes, intérêts...) n'est jamais interrogé, le patronat change les paroles mais nous chante toujours la même chanson : les entreprises en France sont saignées à blanc, il est urgent de baisser massivement les impôts, taxes et prélèvements sociaux pour s'aligner sur les autres pays.

Cette logique de dumping fiscal et social est absurde et mortifère, elle nous offre comme horizon que l'absence de services public (il faut bien les payer), l'absence de protection sociale (il faut bien la payer), l'absence de justice et de sécurité sociale.

C'est une course sans fin, chaque pays essayant de rattraper son retard sur le moins disant mis en place par son voisin.

Ainsi par exemple, rappelons l'attitude du gouvernement irlandais qui s'est battu contre la décision de la Commission européenne de faire payer à Apple les impôts qu'il devait en Irlande et qui manquent cruellement à la population irlandaise.

Il n'est qu'à voir l'attitude d'Amazon qui exige infrastructures, salariés précaires et subventions pour s'installer quelque part pour comprendre que zéro Euros d'impôt serait encore trop pour les multinationales.

Les partisans de la baisse des soi-disant « impôts de production » affichent leur préférence pour l'augmentation de la TVA qu'ils considèrent comme une « taxation des échanges entre les entreprises et les ménages ». Malheureusement, ce ne sont pas les échanges qui payent la TVA, ni les entreprises qui ne font que la reverser mais le consommateur final.

Il apparaît paradoxal que l'argument utilisé contre les « impôts de production », consistant à dire qu'ils ne tiennent pas compte des bénéfices, puisqu'ils touchent principalement le foncier et le chiffre d'affaire ne s'applique pas à la TVA.

En effet, celle-ci ne tient pas compte du niveau des revenus, les études montrent même que c'est une taxe dégressive, la part du revenu consacré à la TVA diminuant avec l'augmentation du revenu (un revenu élevé n'étant pas intégralement consommé).

De plus, s'il apparaît logique de privilégier l'imposition des profits, par l'Impôt sur les sociétés, les pratiques actuelles d'optimisation fiscale par transfert des bénéfices d'un pays à l'autre fragilisent depuis plusieurs années les recettes fiscales des Etats, l'OCDE parlant même d'un « assèchement des bases de l'IS ».

C'est d'ailleurs pour cela que le ministre de l'économie Bruno Lemaire propose la mise en place d'une taxe... sur le chiffre d'affaire (donc un impôt de production selon les libéraux) pour les multinationales du numérique qui ne déclarent quasiment pas de bénéfice en France.

En outre, il apparaît normal que l'emprise sur un territoire d'une entreprise donne lieu à imposition sur la base du foncier.

Cette offensive contre les « impôts de production » n'est qu'un énième chapitre de l'histoire de l'exonération des entreprises de toute contribution au financement des services publics et de la protection sociale.

Il n'y a pas si longtemps c'était haro sur le « coût du travail ». Ainsi, de 2013 à 2016, le CICE a coûté près de 67 milliards d'euros à l'État. Soit un montant d'environ 500 000 € par emploi créé !

En effet, le nombre d'emplois créés est évalué entre 100 000 et 160 000, loin du million d'emplois promis par le Medef au moment de la mise en place de la mesure.

Aujourd'hui le gouvernement affirme que le CICE n'existe plus.

C'est vrai, il a été transformé en 2019 en baisse de cotisations permanente, il était donc grand temps pour le capital après avoir digéré ces dizaines de milliards, de passer à la baisse des « impôts de production ».

Les mesures gouvernementales :

<< Suppression de la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ce qui réduira de moitié le montant de cet impôt (soit 7,25 milliards €) dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 500.000 €

<< Réduction de moitié des impôts fonciers des entreprises industrielles : 32.000 entreprises exploitant 86.000 établissements devraient en profiter à hauteur de 1,75 milliard € pour la TFPB et 1,54 milliard € pour la CFE

<< Abaissement du plafonnement de la contribution économique territoriale de 3 à 2% de la valeur ajoutée.

Ces mesures ne concernent pas les «toutes petites entreprises» (pourtant certainement les plus impactées par la crise actuelle) et vont encore une fois mettre en difficulté le budget des collectivités locales, obligeant à de nouveaux sacrifices dans les services publics.

Montreuil, le mercredi 30/09/2020